

**Publications du South Centre en  
français:  
Janvier 2020 - Septembre 2021**

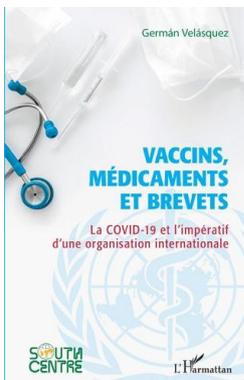


## Publications du South Centre en français: Janvier 2020 - Septembre 2021

### LIVRES

#### Vaccins, Médicaments et Brevets

##### La covid-19 et l'impératif d'une organisation internationale (2021)



**Details :** À partir de début 2020, le monde a dû faire face à un considérable défi sanitaire, économique et social avec l'épidémie de la COVID-19. La crise s'est poursuivie et aggravée dans la plupart des pays du monde. Beaucoup ont voulu explorer des réponses sans prendre réellement en compte les avis des principaux organismes internationaux dans le domaine de la santé, au premier rang desquels l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'OMS fait l'objet de critiques. Il est néanmoins fondamental qu'une agence multilatérale comme elle puisse exercer une véritable autorité et jouer un rôle de chef de file indépendant et en défense de l'ensemble des pays de la planète. Alors, comment faire pour qu'elle puisse jouer ce rôle ? Ce livre contribue à apporter des réponses à cette question, en s'appuyant sur les réflexions développées par le Centre Sud, un organisme intergouvernemental qui défend les perspectives des pays du Sud. Il aborde notamment l'avancement des

réflexions et débats concernant l'accès

aux médicaments et vaccins pour répondre à cette pandémie ou à d'éventuelles crises ultérieures.

**Auteur:** Germán Velásquez est conseiller spécial en matière de politique et de santé au South Centre à Genève.

<https://www.editions-harmattan.fr/livre-vaccins-medicaments-et-brevets-la-covid-19-et-l-imperatif-d-une-organisation-internationale-german-velasquez-9782343229027-69663.html>

### DOCUMENTS DE RECHERCHE

#### Mesures nationales sur l'imposition de l'économie numérique (Document de Recherche 111, Septembre 2020)

*Par Veronica Grondona, Abdul Muheet Chowdhary, Daniel Uribe*

Le Cadre inclusif sur le BEPS de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) envisage une approche fondée sur deux piliers en matière de taxation de l'économie numérique. Les premières estimations concernant l'impact de ses recommandations montrent une modeste augmentation de la collecte de l'impôt sur les sociétés, dont les bénéfices devraient revenir principalement aux pays développés. Dans le même temps, les mesures nationales de taxation de l'économie numérique se multiplient, en conséquence de la pandémie de COVID-19. Le droit international reconnaît pleinement ce droit aux pays, bien que cette approche soit considérée comme une forme d'unilatéralisme. Ce document de recherche met en lumière les mesures de fiscalité directe prises par différents pays et présente les trois approches clés retenues pour taxer l'économie numérique : (1) l'imposition de taxes sur les services numériques ; (2) l'élaboration de règles permettant d'établir un lien fiscal pour les entreprises numériques qui opèrent par l'intermédiaire d'une présence numérique significative ; (3) des retenues à la source sur les transactions numériques.

<https://www.southcentre.int/document-de-recherche-111-septembre-2020/>

#### Médicaments et propriété intellectuelle: 10 ans de la stratégie mondiale de l'OMS (Document de Recherche 100, Septembre 2020)

*Par Dr. Germán Velásquez*

Les négociations du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la

propriété intellectuelle connu sous le nom de “IGWG” (2006-2008), menées par les Etats Membres de l’OMS, sont le résultat d’une impasse à l’Assemblée mondiale de la santé du 6 décembre 2006 où les Etats Membres n’ont pu parvenir à un accord sur les 60 recommandations du rapport “Santé publique, innovation et propriété intellectuelle” soumis la même année par un groupe d’experts désigné par le Directeur général de l’OMS. Le résultat de ces négociations devint la “Stratégie mondiale et Plan d’action pour la santé publique, l’innovation et la propriété intellectuelle” (GSPOA), approuvé par l’Assemblée mondiale de la santé en 2008. Un des objectifs de la Stratégie mondiale élaboré par l’IGWG était de réformer en profondeur le système d’innovation pharmaceutique, en raison de son incapacité à produire des médicaments abordables contre les maladies qui affligent une grande partie de la population du monde vivant dans les pays en développement. Les droits de propriété intellectuelle (PI) imposés par l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et les accords commerciaux pourraient devenir des principaux obstacles à l’accès aux médicaments. Le GSPOA a fait une analyse critique de cette réalité et a mené à la recherche de nouvelles solutions à ce problème. Dix ans après l’approbation du GSPOA, les résultats restent incertains et médiocres.

<https://www.southcentre.int/document-de-recherche-100-septembre-2020/>

### **Reconsidérations sur la fabrication mondiale et locale de produits médicaux après le COVID-19 (Document de Recherche 118, Janvier 2021)**

*Par Germán Velásquez*

La crise sanitaire mondiale sans précédent provoquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), au cours du premier semestre 2020, ramène avec une urgence particulière la discussion sur la production pharmaceutique locale. La crise du COVID-19 a mis en évidence l’interdépendance de la production mondiale de médicaments—aucun pays n’étant autosuffisant. De nombreux pays industrialisés prennent la décision de rapatrier ou de développer la production d’ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA). De nombreux gouvernements commencent à parler de souveraineté pharmaceutique et/ou de sécurité sanitaire. Si cela devient une réalité, les pays en développement devront développer et/ou renforcer la production locale de médicaments et de vaccins. La guerre pour obtenir le futur vaccin pour COVID-19 ne semble pas facile avec ces nouveaux développements.

<https://www.southcentre.int/document-de-recherche-118-janvier-2021/>

### **Les réformes de l’Organisation mondiale de la Santé à l’époque de COVID-19 (Document de Recherche 121, Janvier 2021)**

*Par Germán Velásquez*

Tout au long de ses 70 ans d’histoire, l’OMS a connu plusieurs réformes dirigées par plusieurs Directeurs généraux, tels que Halfdan Mahler à la Conférence d’Almaty sur les soins de santé primaires, en 1978, Gro Harlem Brundtland avec son appel à « tendre la main au secteur privé », en 1998, et Margaret Chan avec son débat inachevé sur le rôle des « acteurs non étatiques », en 2012. Une fois de plus, la crise sanitaire de 2020 a mis en évidence la fragilité de l’organisation et a révélé que l’OMS ne dispose pas des instruments et mécanismes juridiques nécessaires pour mettre en œuvre ses normes et lignes directrices, et que son financement n’est pas durable et adéquat pour répondre au défi de la COVID-19. Ce document cherche à identifier les principaux problèmes rencontrés par l’OMS et les mesures nécessaires qu’une réforme de l’Organisation devrait prendre.

<https://www.southcentre.int/document-de-recherche-121-janvier-2021/>

## RAPPORTS SUR LES POLITIQUES

### **La pandémie de COVID-19 : R&D et gestion de la propriété intellectuelle pour l'accès aux tests diagnostiques, aux médicaments et aux vaccins (Rapport sur les politiques 73, Mai 2020)**

*Par Viviana Muñoz Tellez*

La propagation rapide actuelle du COVID-19 met à l'épreuve la capacité des gouvernements et celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à apporter une réponse mondiale coordonnée à la pandémie. Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), en particulier en Afrique, sont particulièrement vulnérables aux effets de la crise de santé publique. Un domaine prioritaire de collaboration mondiale consiste à faire progresser la recherche et le développement (R&D) de vaccins et de médicaments qui soient disponibles, abordables et accessibles dans le monde entier. Il n'existe actuellement aucun vaccin et aucune thérapie directe pour COVID-19 dont l'innocuité et l'efficacité ont été prouvées. Il est également nécessaire d'accélérer les capacités et les outils d'essai dans les pays en développement et les PMA en leur donnant un accès accru à des diagnostics peu coûteux. L'approche de la gestion des droits de propriété intellectuelle par les institutions de recherche, les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques et les organismes de financement de la R&D aura une incidence décisive sur la disponibilité et l'accès, ainsi que sur le transfert de technologie et de savoir-faire. Les gouvernements doivent s'assurer qu'ils disposent de cadres législatifs et procéduraux leur permettant de surmonter les obstacles liés aux brevets, à l'exclusivité des données et aux secrets commerciaux afin de se procurer et de produire des diagnostics, des vaccins, des médicaments et d'autres produits thérapeutiques pour le COVID-19.

<https://www.southcentre.int/rapport-sur-les-politiques-73-mai-2020/>

### **Repenser la R&D pour les produits pharmaceutiques après le choc du nouveau coronavirus COVID-19 (Rapport sur les politiques 75, Janvier 2021)**

*Par Dr. Germán Velásquez*

La crise sanitaire mondiale sans précédent provoquée par la pandémie de coronavirus –COVID-19–, au cours du premier trimestre 2020, ramène avec une urgence particulière la discussion sur le modèle de recherche et développement (R&D) pour les produits pharmaceutiques et autres technologies de la santé. La crise COVID-19 montre qu'il est urgent de repenser la gouvernance mondiale de la santé publique pour la R&D en matière de santé. L'adoption d'un instrument contraignant – comme le permet l'article 19 de la Constitution de l'OMS – sur cette question a été proposée il y a de nombreuses années. Ce document soutient qu'il est temps de relancer et de concrétiser cette initiative.

<https://www.southcentre.int/rapport-sur-les-politiques-75-janvier-2021/>

### **Un nouveau traité international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies: pourra-t-il répondre aux besoins des pays du Sud? (Rapport sur les politiques 93, Juillet 2021)**

*Par Dr. Germán Velásquez et Nirmalya Syam*

Dans un récent communiqué signé par 25 chefs de gouvernement et le Directeur général de l'OMS, ceux-ci ont appelé à la négociation d'un traité sur les pandémies afin de permettre aux pays du monde entier de renforcer les capacités et la résilience des pays aux niveaux national, régional et mondial face aux futures pandémies. La pandémie de COVID-19 a démontré la fragilité des mécanismes dont dispose l'OMS pour se préparer et réagir aux pandémies. L'utilisation d'instruments contraignants pour promouvoir et protéger la santé dans le contexte des pandémies est nécessaire. Si les États Membres de l'OMS décident que le recours à un traité international de préparation et de riposte aux pandémies est la voie à suivre, il serait important de clarifier dès le

départ les éléments et les domaines qui feront l'objet de négociations. La première étape devrait consister à identifier les aspects de la préparation et de la réponse aux pandémies dont la crise actuelle a révélé les inefficacités, et à déterminer comment s'appuyer sur les instruments existants, notamment le Règlement sanitaire international (RSI). Ce document examine certaines des questions essentielles qui devraient être abordées dans un tel traité si les négociations sont lancées, en tenant compte des besoins des pays à niveaux de développement différents et des capacités disparates pour mettre en œuvre les obligations découlant du traité.

<https://www.southcentre.int/rapport-sur-les-politiques-93-juillet-2021/>

## **DOCUMENTS DE FORMATION**

### **Propriété Intellectuelle et Accès aux Médicaments : Une Introduction aux Grandes Problématiques – Quelques Termes et Concepts de Base (Documents de Formation 1, Août 2020)**

*Par Germán Velásquez*

La propriété intellectuelle et les brevets en particulier sont devenus l'une des questions les plus débattues sur l'accès aux médicaments, depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'entrée en vigueur de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Les brevets ne sont nullement les seuls obstacles à l'accès aux médicaments qui sauvent des vies, mais ils peuvent jouer un rôle important, voire déterminant. Pendant la durée de protection d'un brevet, la capacité du titulaire du brevet à déterminer les prix, en l'absence de concurrence, peut faire en sorte que le médicament soit inabordable pour la majorité des personnes vivant dans les pays en développement. Ce premier numéro du "South Centre Training Papers" vise, dans sa première partie, à fournir une introduction aux questions clés dans le domaine de l'accès aux médicaments et de la propriété intellectuelle. La deuxième partie décrit et définit certains termes et concepts de base de ce domaine relativement nouveau des politiques pharmaceutiques, qui sont les aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle qui régissent la recherche, le développement et la fourniture de médicaments et les technologies de la santé en général.

<https://www.southcentre.int/documents-de-formation-1-aout-2020/>



International Environment House 2  
Chemin de Balxert 7-9  
CP 228, 1211 Genève 19  
Suisse

Téléphone: (41) 022 791 8050  
E-mail: [south@southcentre.int](mailto:south@southcentre.int)

Site web:  
<http://www.southcentre.int>

